

Commune de SAINTINES

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 09 février 2016

Date de convocation : 25 janvier 2016.

Le neuf février deux mille seize, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Saintines, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines.

Présents : MM ANDRE, DESMOULINS, GOESSENS, POINTIN, SRACZYK, THIEUX, et Mmes, FERRET, LEMAIRE, RIBOULEAU.

Absents : Mmes MARCOLLA, COPIGNY, DEBRAY, GREBAUT, et MM DESMARET et PERDU.

Ont donné procuration : Mme MARCOLLA à Mme RIBOULEAU, Mme COPIGNY à M ANDRE, Mme DEBRAY à M DESMOULINS, Mme GREBAUT à M POINTIN, M DESMARET à M GOESSENS, M PERDU à Mme LEMAIRE.

Secrétaire de séance : Mme FERRET.

Adoption du compte rendu de la séance du 04 janvier 2016.

Le procès-verbal de la séance du 04 janvier 2016 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal.

- Néant

1. Avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement déposée par la Société Flam'up, en vue d'exploiter un entrepôt couvert sur la commune de Saintines.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de M le Maire,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne un avis favorable avec les réserves suivantes :**

- La société Flam'up devra respecter les termes du compte rendu du 13 janvier 2016, présent dans le registre d'enquête publique.
- Il ne devra pas y avoir d'augmentation du trafic routier des poids lourds en raison de la fragilité du pont et des routes communales et pas d'augmentation du trafic sur la RD 123.
- Création d'une voirie structurante.

2. Budget assainissement de la commune de Saintines : Vote du compte administratif 2015, approbation du compte de gestion 2015 et affectation du résultat.

Le Conseil,

Vu le budget primitif du service d'assainissement pour 2015,
Vu les comptes présentés par M. le Maire relatifs à l'exécution du budget ci-dessus désigné,

Après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil,
Sous la présidence de Mme RIBOULEAU,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour 2015 qui se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	RAR 2015
Dépenses	16 222.10 €	- €	- €
Recettes	38 268.01 €	12 665.65 €	- €
TOTAL EXERCICE	22 045.91 €	12 665.65 €	- €
Résultats antérieurs	88 886.98 €	198 793.17 €	
TOTAL CUMULE	110 932.89 €	211 458.82 €	
Résultat global de clôture	322 391.71 €		

- **CONSTATE** la similitude de ces résultats avec ceux du compte de gestion de Madame la Trésorière de Crépy en Valois.

- **AFFECTE** le résultat 2015 ainsi qu'il suit :

- **110 932,89 €** au compte **R 002** (recette de fonctionnement).
- **211 458.82 €** au compte **R 001** (recette d'investissement)

3. Vote de crédits en investissement (exercice 2016) pour l'opération « city stade ».

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote** les crédits suivants au BP 2016 de la commune :

Article 2138 – opération 84 : RAR : 25 130 € + 2 650 €.

Soit un crédit global de 27 780€ à l'opération 84 pour l'année 2016.

- **Autorise** M le Maire à payer la dépense (27 776,66 €) au conseil départemental dès publication de la présente délibération.

Questions et informations diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.